

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion du lundi 20 juin 2016 à 19 heures. Grande salle du conseil</p>
--

Conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 10

Convocation du 13 juin 2016.

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de Jean Claude RICHARD, Maire ; MM : Gilles BOUTEILLER, Colette FRAIOLI, Jean-Paul BERTRAND, Cécile GIRAUD, Ignace FLEURET, Michel JACQUET, Jacques MORIN, Philippe PRUNIER.

Excusés : Nathalie BROCHARD, Christian FRANÇOIS, Céline GARNIER,
Olivier BOUCHAND, Dominique VRIGNAUD

Excusé ayant donné pouvoir : Michel GACHIGNARD (pouvoir donné à M. RICHARD)

Secrétaire : Colette FRAIOLI

Pas de remarques sur le compte rendu de la réunion du jeudi 12 mai 2016, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1- **Jury criminel 2017 : désignation des jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel**
- 2- **Présentation du compte rendu d'activités de la CC**
- 3- **Vendée Eau : convention pour la facturation de la redevance assainissement collectif, le recouvrement des factures et la gestion des usagers.**
- 4- **I.I.B.S.N : convention comportant concession d'utilisation d'exploitation et de gestion du domaine public fluvial avec obligation de service public.**
- 5- **Subventions communales versées aux associations et autres organismes.**
- 6- **Programme de stabilisation des berges : participation financière de la commune (délibération).**
- 7- **Signature de la convention relative à l'aménagement de voirie sur le domaine public départemental (aménagement RD25).**
- 8- **Programme « Eco-pass propriétaire en Vendée »**
- 9- **Convention d'occupation du domaine public consentie à la société "la grenouille bleue" pour l'activité location de barques.**
- 10- **Cimetière : columbarium (tarification)**
- 11- **Délibérations et questions diverses**

-

1- JURY CRIMINEL ANNEE 2017 : DESIGNATION DES JURES DEVANT COMPOSER LA LISTE ANNUELLE DU JURY CRIMINEL

M. le Maire expose, qu'en application de l'arrêté 153/2016DRLP en date du 14/04/2016, le nombre de jurés d'assises est fixé à 2 pour l'année 2017. La commune de Damvix est désignée comme étant la commune responsable du tirage au sort et les communes de Liez, Le Mazeau, St Sigismond et Bouillé-Courdault étant les communes regroupées à la commune désignée. Le tirage au sort a été effectué à partir des listes électorales des 5 communes, en présence des maires. 6 personnes ont été tirées au sort pour établir la liste préparatoire à transmettre au TGI, et chaque personne est tenu informée par courrier. La liste est à transmettre au TGI pour le 14 juillet 2016.

2- PRESENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES DE LA CC

M. le Maire présente et remet aux élus le rapport d'activités 2015

3- VENDEE-EAU : CONVENTION POUR LA FACTURATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, LE RECOUVREMENT DES FACTURES ET LA GESTION DES USAGERS.

M. le Maire soumet aux élus la convention relative à la facturation et au recouvrement de la redevance assainissement collectif de la commune par le service public de distribution d'eau potable, Vendée Eau.

Il expose :

- Que la présente convention fixe les conditions générales de recouvrement des redevances d'assainissement par le service public de l'eau potable pour le compte de la commune
- Qu'elle s'applique dès l'exercice 2016
- Que sont exclues les taxes pour les branchements raccordables non raccordés
- Que la prestation concerne : les factures, la gestion des réclamations, des litiges, des impayés, la gestion du tarif fuite, la gestion des dossiers de surendettement personnel, de RJ/LJ
- Que les frais de facturation de l'assainissement figureront sur la facture d'eau potable.

Les élus, après en avoir délibéré,

- AUTORISENT la signature de ladite convention
- AUTORISENT la signature de toutes les démarches et documents utiles à la présente décision.

4- I.I.B.S.N

M. le maire informe les élus que lors d'une réunion à la mairie, en présence des responsables de l'IIBSN, les tarifs suivants ont été proposés :

- 100 euros pour l'amarrage des barques
- 70 euros pour l'amarrage des canoës.

Ces tarifs devront être validés par le conseil d'administration de l'IIBSN.

La commune devra déclarer le nombre de barques et de canoës présents sur les 2 zones concédées. Pour l'année 2016, l'IIBSN ne sollicitera que la redevance calculée pour la période allant de juillet à décembre.

5- SUBVENTIONS COMMUNALES VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Monsieur le Maire propose de voter les subventions 2016 aux associations damvitaises et aux organismes présentant un intérêt pour la commune ou reconnus d'utilité publique :

- Les Avant-deux	100
- FNATH	50
- Les Farfadets	250
- Jeunes sapeurs pompiers	100
- Canoë kayak	1 000
- Amicale des sapeurs pompiers	160
- AVEC	80
- Comité d'animation	1 000
- Association des parents d'élèves	1 000
- Anciens combattants	100
- La Saint Hubert	450
- Twirling club	1 500
- Club la détente	120
- Sud Vendée Football	2 000
- ADMR	1 013
- Team LCD	40
- Banque alimentaire	150
- Chambre des métiers des Deux-Sèvres	40
- Chambre des métiers de Charente maritime	40
- BTP CFA Vendée	70
- Les copains musiciens du Marais	180
- Les restos du cœur	120
- Oval autisme	120
- Secours catholique	80
- Croix rouge	50
- MFR Puy Sec	90
- Collège St Martin	100

6- PROGRAMME DE STABILISATION DES BERGES : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE (DELIBERATION)

M. le Maire expose aux élus que l'ASA des Marais Mouillés Vendéens de la Sèvre et des Autises a inscrit un programme de restauration des berges, dans la continuité des travaux entrepris en 2015, la commune s'associe à la nouvelle tranche de travaux. Le montant de la participation pour la commune n'excédera pas 6 380 euros et sera réajusté au prorata des dépenses réalisées.

À l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention et donne son accord pour verser la participation annuelle de 2016.

7- SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL. (AMENAGEMENT RD25).

M. le Maire rappelle aux élus que dans un objectif de sécurisation des déplacements des piétons entre l'agglomération et l'entrée du stade, la commune a réalisé un cheminement piéton le long de la RD 25C. Ce projet réalisé sur le domaine public départemental doit faire l'objet d'une convention pour autoriser les travaux.

Il soumet aux élus les termes de la convention, qui, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, en acceptent les termes et autorisent sa signature.

8- PROGRAMME « ECO PASS PROPRIETAIRE EN VENDEE »

M. le Maire présente aux élus le programme « Eco pass – propriétaire en Vendée » du Conseil Départemental. L'objectif est de permettre aux ménages modestes de bénéficier d'une primo-accession à la propriété dans l'ancien et favoriser ainsi un aménagement équilibré du territoire. Le Département attribue une prime à l'accession à la propriété à hauteur de 1500€ pour les ménages répondant aux conditions d'attribution et cette aide est subordonnée à l'octroi par la commune du lieu d'implantation du projet d'une aide d'un montant minimum de 1500€.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, les élus ne souhaitent pas mettre en œuvre l'aide financière « Eco pass – propriétaire en Vendée ».

9- CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONSENTIE A LA SOCIETE « LA GRENOUILLE BLEUE » POUR L'ACTIVITE LOCATION DE BARQUES.

→ ce point sera remis à l'ordre du jour à une prochaine réunion. La convention avec l'IIBSN doit au préalable est validée.

10- CIMETIERE : COLUMBARIUM (TARIFICATION)

M. le Maire informe les élus que lors d'une inhumation dans le columbarium, on s'est aperçu que les cases ne peuvent contenir que 2 urnes et non 4 comme prévu lors de son l'achat. Il est donc proposé qu'un courrier soit adressé aux familles propriétaires et qu'une remise sur le prix d'achat leur soit octroyée ; 75 euros par case.

Le conseil municipal valide cette décision.

11- DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

► Convention : mission d'accompagnement pour l'élaboration du Document Unique d'évaluation des risques professionnels

M. le Maire expose aux élus que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales, l'élaboration d'un document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents.

Cette démarche compte 2 axes :

- a) Évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.
- b) À la suite de cette évaluation, mise en œuvre d'actions de prévention.

Vu la difficulté à réaliser l'évaluation des risques professionnels en interne sans aide extérieure, M. le Maire propose de solliciter l'intervention du Centre de Gestion, pour la mission d'accompagnement à l'élaboration du DU. L'intervention du préventeur est

soumise à la désignation en interne d'un comité de pilotage en charge du suivi et de la validation des différentes étapes de la démarche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

- Décide de confier au Centre de Gestion la réalisation de la mission d'accompagnement à l'élaboration du DU
- Autorise le Maire à désigner les membres du comité de pilotage et à signer la convention à intervenir entre la commune et le CDG.

► Dénomination hameau du Moulin

M. le Maire expose aux élus que pour répondre à la demande d'un administré et que pour simplifier la location des bâtiments artisanaux et maisons d'habitations, il y a lieu de modifier la dénomination du secteur "le Moulin", ce secteur sera dénommée

- « Le moulin Maret »

Les services du cadastre seront informés et les administrés devront informer les administrations et leurs correspondants.

► Décision modificative no 2 budget communal : réajustement de crédit

Le conseil municipal vote la décision modificative suivante :

Dépenses investissement Opération 23 article 2112 +3 000

Opération 51/97 article 21318 -3 000

► PLU : Enquête Publique

M. le Maire informe que l'enquête publique aura lieu du lundi 18 juillet 2016 à 09h jusqu'au jeudi 18 août 2016 à 18h.

Les permanences se tiendront à la mairie, un affichage sera fait dans les lieux habituels.